

Procuration pour le notaire

Modèle à remplir · Gratuit · procurationcentrale.com

Je soussigné(e), désigné(e) ci-après comme le mandant, donne au mandataire pouvoir exprès de me représenter et de signer en mon nom l'acte désigné ci-dessous, reçu par l'étude indiquée.

Le mandant — celui qui donne le pouvoir

Nom et prénom

Né(e) le, à

Demeurant à (adresse complète)

Pièce d'identité (type et numéro)

Le mandataire — celui qui agit au nom du mandant

Nom et prénom

Né(e) le, à

Demeurant à (adresse complète)

Pièce d'identité (type et numéro)

L'acte à signer

Nature de l'acte

Désignation du bien ou de l'affaire

Étude notariale destinataire

Conditions à ne pas dépasser

Vendre ou hypothéquer exige un mandat exprès (article 1988). Nommez l'acte, le bien et, pour une vente, le prix minimum. Demandez à l'étude quelle forme elle accepte : beaucoup exigent un acte authentique ou une signature légalisée.

Durée

Valable à partir du

Jusqu'au

La présente procuration prend fin à la date indiquée, par l'accomplissement de son objet, ou à tout moment sur révocation du mandant. Une copie de la pièce d'identité du mandant et de celle du mandataire y est annexée.

Date, lieu et signatures

Fait à

Le

Signature du mandant

Signature du mandataire, précédée de la mention manuscrite « bon pour acceptation de procuration »

Article 1984 du code civil — Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom.

Article 1985 du code civil — Le mandat peut être donné par acte authentique ou par acte sous seing privé, même par lettre. Il peut aussi être donné verbalement.

Article 1988 du code civil — Le mandat conçu en termes généraux n'embrasse que les actes d'administration. S'il s'agit d'aliéner ou hypothéquer, ou de quelque autre acte de propriété, le mandat doit être exprès.

Modèle gratuit — procurationcentrale.com · Document informatif, ne constitue pas un conseil juridique personnalisé.